

Conseil d'administration
Séance du mardi 3 juillet 2018

Délibération n°2
Relative à la modification de la campagne des emplois 2018

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-3,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 7,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
Vu la circulaire du ministère de la fonction publique en date du 20 octobre 2016 relative au décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 17 octobre 2017 portant approbation de la publication des postes d'enseignants du second degré dans le cadre de la campagne d'emplois 2018,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 17 octobre 2017 portant adoption de la charte de gestion des personnels contractuels,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 12 décembre 2017 portant adoption de la campagne d'emplois 2018,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique en date du 12 juin 2018.*

Considérant que l'établissement doit approuver sa campagne d'emplois pour l'année suivante et ce, conformément au cadrage adopté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que lors du vote de la campagne des emplois au conseil d'administration du 12 décembre 2017, 5 postes n'avaient pas fait l'objet d'une demande entrant dans le cadre de la déprécarisation des équipes,

Considérant qu'il est proposé d'ajouter la publication de 5 CDI supplémentaires dans le cadre de la campagne des emplois 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 25
Nombre de membres présents : 18	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Bulletins blancs : 0
Membres absents et non représentés : 6	Non-participation : 0

Article 1^{er} : La liste des 5 emplois CDI supplémentaires dans le cadre de la campagne des emplois 2018, répartis comme suit, est approuvée.

- 4 CDI enseignants (anglais, management et communication) ;
- 1 CDI BIATSS (BAP J).

Article 2 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'Université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication

Le président de l'Université,


François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 27 juillet 2018

Publié le : 27 juillet 2018